



## Achat direct sans passer par une agence

Par **Directo**, le **12/03/2010** à **12:03**

Bonjour,

J'ai envoyé un mail a toutes les agences de ma ville en précisant ma recherche immobilière.

Un de ces agences m'a téléphoné en me disant qu'elle avait un bien qui pouvait peut être m'intéressé. De plus cette agence m'a envoyé par mail la fiche du bien en question.

Au regard de la fiche et des photos j'ai reconnu la maison. J'ai sonné chez les voisins pour avoir les coordonnées du proprio pour passer en direct.

L'agence m'a relancé pour me demander mon avis sur le bien. J'ai dit à l'agent immobilier histoire d'avoir bonne conscience que je savais où était ce bien et que si je souhaitais l'acheter je passerai en direct.

L'agent m'a alors menacé en disant qu'il allait transmettre au vendeur les noms de tous ceux à qui il a donné des renseignements sur le bien. et que par conséquent, je devrais payer les frais d'agence.

Je trouve cela abusif, je n'ai pas visité avec l'agent immobilier et encore moins signé quoi que ce soit avec lui. J'ai juste reçu un mail où j'ai reconnu la maison grâce aux photos.

Pouvez-vous me dire si oui ou non je peux passer en direct sans risque et si le vendeur risque quelque chose sachant qu'il n'a pas signé de mandat exclusif avec cet agent.

Cdt,

Par **celclo**, le **30/03/2010** à **17:09**

Je pense que l'agence fait de l'intimidation...rien de signer avec elle....il s'avère que rarement même avec un contrat signé les agences poursuivent ...Moi même en regardant une vitrine, j'ai trouvé et acheté une maison sans l'intermédiaire de l'agence.

Ne vous laissez pas intimider.

Bonne chance.